

Immigration: le débat sur les régularisations fracture la gauche

ANALYSE

Le projet de loi « immigration », présenté en novembre 2022 et toujours pas voté, met à mal le gouvernement dans sa recherche d'une majorité parlementaire. Il pourrait aussi mettre au jour les vieilles divisions de la gauche sur l'immigration, entre les tenants d'une approche « universaliste », qui réclament la régularisation de tous les sans-papiers, et ceux qui, revendiquant une forme de « réalisme », acceptent qu'elle soit limitée.

CERTAINS RÉCLAMENT LA RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS, QUAND D'AUTRES ACCEPTENT QU'ELLE SOIT LIMITÉE AUX MÉTIERS EN TENSION

Le 10 septembre, une tribune signée par une trentaine de parlementaires allant de l'aile gauche de la Macronie au Parti communiste français, en passant par le MoDem, le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT), le Parti socialiste et Europe Écologie-Les Verts (EELV), a appelé à régulariser les travailleurs sans papiers dans les métiers en tension, ainsi que le prévoit l'article 3 du texte en discussion. Une façon d'incarner une large coalition, dans le but de contrebalancer la pression des républicains pour faire retirer cette mesure du texte.

« Ce qui fédère la gauche, c'est l'accueil », explique Pascal Brice, président de la Fédération des acteurs de la solidarité, à l'initiative de ce texte. La question est de savoir si cet accueil s'étend à l'étranger depuis les débuts de l'épidémie de Covid-19, le président chinois, Xi Jinping, s'est bien rendu au sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) à Johannesburg. Il y a multiplié les déclarations d'amitié au continent africain, se félicitant d'avoir, avec ses partenaires, « porté les relations sino-africaines à de nouveaux sommets ». Le message est clair : à une époque de rivalité croissante avec l'Occident, Pékin continue de voir l'Afrique comme un terrain stratégique dans la construction d'une alliance entre la Chine et les pays du Sud.



CHRONIQUE | PAR MARIE DE VERGÈS

La relation entre Chine et Afrique à un tournant

Fin août, en Afrique du Sud, il était là. S'il se fait rarissime à l'étranger depuis les débuts de l'épidémie de Covid-19, le président chinois, Xi Jinping, s'est bien rendu au sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) à Johannesburg. Il y a multiplié les déclarations d'amitié au continent africain, se félicitant d'avoir, avec ses partenaires, « porté les relations sino-africaines à de nouveaux sommets ». Le message est clair : à une époque de rivalité croissante avec l'Occident, Pékin continue de voir l'Afrique comme un terrain stratégique dans la construction d'une alliance entre la Chine et les pays du Sud.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Le couple Chine-Afrique est aujourd'hui à un point d'inflexion. Après des années d'investissements massifs dans les infrastructures, Pékin a décidé d'opter pour plus de modération. En réalité, l'octroi de prêts par la Chine n'a cessé de décliner depuis le pic atteint en 2016, à quelque 28 milliards de dollars (26,5 milliards d'euros). Mais la chute est désormais drastique : en 2022, les prêteurs chinois ont fourni « seulement » 994 millions de dollars à l'Afrique, soit le montant le plus faible depuis deux décennies, selon de nouvelles données de la Global China Initiative de l'université de Boston.

Vue d'Occident, cette sobriété a sans doute du bon. Des années durant, Américains et Européens ont fustigé des emprunts chinois opaques et disproportionnés. Pékin a été accusé d'entraîner les pays vulnérables dans la spirale du surendettement. voire de poursuivre des objectifs cachés comme la saisie d'actifs stratégiques en cas de non-remboursement des crédits.

Certaines critiques se sont révélées exagérées. Aucune infrastructure critique n'est passée sous la coupe chinoise dans les pays africains menacés par l'insolvabilité. Et la Chine est loin d'être la seule responsable de l'endet-

tement africain. Mais Pékin n'a aucun intérêt à voir une crise de la dette s'étendre à travers le continent, salissant sa réputation et l'obligeant à renégocier ses créances. Il lui faut aussi gérer ses propres problèmes : croissance en berne, monnaie chancelante et baisse des exportations. Les capitales africaines, elles, s'accrochent mal de ce tournant vers la frugalité. Au temps de la prodigalité financière chinoise, quand les Occidentaux s'alarmaient des risques, le continent en voyait surtout les avantages. Si les investissements chinois ont rempli indûment les poches de certains dirigeants, s'ils ont financé ici et là la construction d'« éléphants blancs » inutiles et vite dégradés, l'accent mis sur les projets d'infrastructures a permis de combler un tant soit peu ses immenses besoins.

Le temps presse

Pendant quinze ans, l'intérêt manifesté par ce géant économique a fait peur à ses compétiteurs. Les Africains y ont regagné de l'attrait, ainsi qu'un pouvoir de négociation.

Pis, le continent doit se faire à cette nouvelle donne chinoise, alors même qu'il est confronté, partout, à une pénurie de financements. Les pays sont piégés par la remontée des taux d'intérêt et du dollar, tandis que le conflit russo-ukrainien fait flamber l'inflation tout en accaparant l'attention et l'argent des grands donateurs. Quant aux maigres ressources des États, elles ont été épuisées par les conséquences du Covid-19.

Le temps presse. Une vingtaine de pays sont quasi surendettés ou déjà en faillite. Le rôle joué ici par Pékin pourrait être déterminant pour l'avenir de la Chine-Afrique. Sa participation à reculer dans la restructuration de la dette en Zambie, scellée en juin après deux ans de laborieuses négociations, a-t-elle valeur de signal ? Le « trop peu, trop tard » fut la marque des programmes d'allègement de dette établis à la fin des années 1990 par les pays occidentaux, laissant un goût amer aux populations dont le niveau de vie s'affaissa brutalement. Une leçon d'histoire à méditer pour une Chine qui souhaite réévaluer son positionnement en Afrique, mais pas s'en désengager. ■

Le Monde Afrique

Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

Depuis quelques années, le discours de la gauche sur l'immigration est devenu inaudible. Elle subit d'une part les effets d'une omniprésence de la droite républicaine et de l'extrême droite sur ce sujet, qui va de pair avec une radicalisation des propositions, polarisées sur les registres identitaire et sécuritaire. D'autre part, Emmanuel Macron a repris le diptyque « fermeté et humanité », affiché par tous les exécutifs socialistes, de François Mitterrand à François Hollande, en passant par Lionel Jospin – qui déclarait, dans son discours de politique générale en 1997 : « La France doit définir une politique d'immigration ferme et digne, sans renier ses valeurs, sans compromettre son équilibre social. »

La majorité revendiquée aujourd'hui ce « en même temps » migratoire. Dimanche 24 septembre, le chef de l'État a cité Michel Rocard, premier ministre de François Mitterrand, qui déclarait, en 1989 : « Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde. »

En soutenant la régularisation des travailleurs sans papiers dans les secteurs en tension, une partie de la gauche entend affirmer son unité politique afin de gagner en visibilité : « Le sujet reste un profond impensé au sein des partis de gauche et la tribune leur permet de revenir dans le jeu », estime François Gemenne, chercheur au Fonds de la recherche stratégique à l'université de Liège (Belgique). Mais elle réveille les tensions qui existent en son sein « entre éthique de conviction et éthique de responsabilité », considère M. Gemenne. Il y a ceux pour qui il est hors de

question d'apparaître allié d'un texte dont ils refusent le principe, et ceux pour qui tout est bon à prendre, fût-ce au prix de compromis.

Dans une sorte de contre-tribune en préparation, à l'initiative d'élus de La France insoumise (LFI) et d'EELV, une autre partie de la gauche a choisi de réaffirmer son opposition au projet de loi Darmanin. Ses signataires dénoncent le « leurre (...) inacceptable » de son article 3. Parmi eux, le député LFI de Loire-Atlantique Andy Kerbrat, chef de file de son parti sur les sujets migratoires, considère que ce deuxième texte incarne la « position majoritaire » au sein de la gauche, en faveur d'une régularisation de « tous les travailleurs sans papiers ». « Tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a une nécessité de régulariser. Toute la question est celle de l'échelle », souligne M. Kerbrat, qui dit réfuter la ligne « no border », hostile à la notion de frontière.

Les syndicats partagés

« Depuis les années 1970, la division a toujours existé entre ceux qui ont un discours idéologique et considèrent que les régularisations ne vont jamais assez loin et ceux qui rejoignent une forme de pragmatisme et qui disent : "Prenez", observe Pierre Henry, président de France Fraternités et ancien directeur de France terre d'asile.

Même les familles syndicales se trouvent traversées par ces débats. « Si on peut arracher la mesure sur les métiers en tension, c'est essentiel, défend Jacques Dupont, l'un des responsables de la permanence pour les tra-

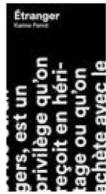
vailleurs sans papiers de la CGT à Paris. En tant que syndicaliste, je ne veux pas d'une classe ouvrière à deux niveaux, donc oui, régularisons les travailleurs sans papiers dans les métiers en tension, car c'est là qu'ils se trouvent, et ils auront les mêmes droits que les autres dans le travail. »

Officiellement, pourtant, la CGT a qualifié de « pur scandale » l'article 3 du projet de loi « immigration ». Le syndicat a, en outre, rejoint une vaste coalition de 400 organisations, dont la Cimade, le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), la Ligue des droits de l'homme (LDH), Solidaires, réunies au sein d'un collectif Uni.e.s contre l'immigration jetable, qui appellent au retrait du texte dans son ensemble.

« Le titre de séjour "métiers en tension" répond aux besoins du patronat et maintient les gens dans une forme d'esclavage. Cela ne concernera qu'un très faible nombre de personnes », fait valoir Anna Sibley, chargée d'études au Gisti. La LDH défend, de son côté, une position plus « médiane ». « On est pour une régularisation de toutes les personnes en situation irrégulière, mais la situation est tellement difficile qu'on ne va pas s'opposer frontalement [à l'article 3], reconnaît Marie-Christine Vergiat, vice-présidente de la LDH. Alors que le projet de loi doit arriver en séance publique à partir du 6 novembre au Sénat, les débats devraient donner à voir ces lignes de tension. ■

JULIA PASCUAL (SERVICE SOCIÉTÉ)

LA FABRIQUE JURIDIQUE DE L'« ÉTRANGER »



ÉTRANGER de Karine Parrot, Anamosa, collection « Le mot est faible », 112 pages, 9 euros

Q u'est-ce qu'un étranger ? Aux yeux des citoyens français du XXI^e siècle que nous sommes, la réponse est d'une facilité déconcertante : c'est un homme ou une femme qui ne possède pas la nationalité française telle qu'elle est définie – et délivrée – par l'État. Nos prédécesseurs du Moyen Âge, voire du XVI^e ou du XVII^e siècle, auraient en revanche été bien en peine de définir ce concept. « Pendant longtemps, l'étranger se définissait en creux, par défaut, comme celui qui n'appartenait pas à la communauté ; il existait donc autant de figures de l'étranger que de manières inventées par les humains de former communauté », écrit Karine Parrot, professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'université de Cergy, dans *Étranger* (Anamosa).

Dans ce court ouvrage publié dans la collection de l'historien Christophe Granger consacrée au sens des mots, Karine Parrot montre que cette catégorie qui gouverne aujourd'hui la plupart de

nos discours et de nos politiques publiques n'est pas un « attribut intangible faisant partie de notre "identité" » depuis des siècles mais une construction historique qui a accompagné l'émergence des États-nations. « Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, dans les zones où vivaient des immigrés, le droit en vigueur ne permettait pas de distinguer clairement les Français des étrangers et, dans les campagnes, "l'étranger" visait encore longtemps celle ou celui qu'on ne connaissait pas et qui venait d'un village lointain », écrit-elle.

Des premières jurisprudences de l'Ancien Régime aux politiques migratoires contemporaines en passant par le sacre révolutionnaire du « citoyen français », l'instauration du droit du sang par le code civil Napoléon ou la création, pendant la guerre de 1914-1918, de la carte d'identité et de circulation des travailleurs coloniaux et étrangers, Karine Parrot retrace avec une grande précision et beaucoup de clarté la fabrique, au cours des siècles, de ce concept qui a permis de contrôler les mouvements de population.

« Il faut attendre les années 1890, au moment où l'immigration est érigée en problème politique, pour que les critères du Français soient fermement établis et que l'entre-découragement des individus – des étrangers suivis des Français – s'engage », constate-t-elle.

Dans cet ouvrage comme dans son livre précédent – *Carte blanche. L'État contre les étrangers* (La Fabrique, 2019) –, Karine Parrot ne cache pas ses convictions. Membre du Groupe d'information et de soutien des immigrés, la juriste combat depuis des années les dispositifs de « gestion des flux » qui obligent aujourd'hui les personnes qui veulent gagner l'Europe à « mettre leur vie en jeu ». « Depuis les années 1990, souligne-t-elle, la politique migratoire décidée par les dirigeants des pays européens a directement causé la mort aux frontières de plus de 550 000 personnes. » Un drame masqué, dénonce-t-elle, par l'abstraction des catégories juridiques, qui permet de tenir « le réel à distance » – même quand il est traqué. ■

ANNE CHEMIN

Protection de l'enfant | PAR SERGUEI



DES ANNÉES DURANT, AMÉRICAINS ET EUROPÉENS ONT FUSTIGÉ DES EMPRUNTS CHINOIS OPAQUES ET DISPROPORTIONNÉS